

Monsieur le Président, toutes ces initiatives dans le domaine de l'emploi n'ont pas fait oublier au gouvernement ses responsabilités envers les moins bien nantis de la société. Je pense notamment aux personnes âgées et aux familles à faible revenu. Déjà l'an dernier, les veufs et les veuves de 60 à 64 ans ont pu commencer à recevoir l'allocation au conjoint. C'est important pour ces gens-là. Ce montant peut souvent représenter la différence entre des soucis financiers et une vie sans inquiétude. Nous sommes fiers d'avoir introduit cette législation.

Notre gouvernement a aussi démontré dans ce budget son souci d'améliorer la condition des familles à revenu modeste. Le crédit d'impôt-enfant, qui est de \$384 par enfant pour 1985, sera haussé jusqu'à \$524 en 1988. De plus, les familles recevront un paiement anticipé de \$300 par enfant, ce qui leur évitera de recourir à des escompteurs pour recevoir leur crédit d'impôt. Des mesures comme celle-là, c'est important pour les familles à faible revenu. Il y a beaucoup de ces familles dans ma circonscription, monsieur le Président, et je suis heureux de constater que ce budget, malgré les sacrifices qu'il demande à tous, prévoit des mécanismes qui font pencher la balance en faveur des plus démunis.

Ce ne sont pas les seules mesures, loin de là. Un crédit au titre de la taxe fédérale sur les ventes sera aussi offert aux familles dont le revenu net est inférieur à \$15,000. Pour une famille qui compte deux enfants, ce crédit sera de \$150, ce qui compensera largement les quelques dollars perdus en raison de la surtaxe demandée à tous les Canadiens pour réduire le déficit.

Les anciens combattants et leurs conjoints survivants n'ont pas été oubliés non plus. Leurs prestations ont été améliorées et ils jouissent d'un traitement plus efficace et plus généreux. De même, le gouvernement a tenu à aider un peu plus les handicapés, en augmentant leur déduction d'impôt de \$250 pour la porter à \$2860. Cela s'appelle de la responsabilité envers les plus défavorisés de la société.

Monsieur le Président, tous les Canadiens désirent conserver les programmes sociaux qui sont les nôtres et qui comptent parmi les plus modernes et les plus généreux au monde. Cependant, l'escalade scandaleuse du déficit, au cours des dernières années du régime libéral, a mis en péril l'existence même de ces programmes pour les générations futures. Avec une dette publique croissant trois fois plus vite que l'économie nationale, il est impératif d'assainir les finances de l'État. Il fallait assurer les versements des pensions de sécurité de la vieillesse à notre population âgée. C'est en grande partie afin de garantir la survie de nos institutions que le gouvernement s'est appliqué à redresser la situation en présentant un budget responsable qui aura une portée historique pour la poursuite des objectifs de la nation canadienne.

● (1240)

[Traduction]

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations? Le débat se poursuit.

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, je voudrais participer aujourd'hui au débat sur le budget en commençant par dire qu'il pêche surtout par omission. Je

Le budget—M. Parry

tiens à préciser tout de suite que si vous n'avez jamais vu un budget dont les avantages présentent presque tous des défauts sans que l'inverse ne soit vrai, en voilà un qui a malheureusement, ces caractéristiques déplorable.

Ce budget contient des mesures que mon parti et moi-même pouvons approuver, mais pratiquement sans exception, elles présentent des défauts qui compromettent sérieusement leur utilité en ce qui concerne la poursuite des objectifs économiques légitimes des Canadiens, mais et plus particulièrement la façon dont elles toucheront ou ne toucheront pas les familles.

Pour commencer, prenons le crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente que le gouvernement a proposé d'instaurer. Le commence par là parce qu'à mon avis s'il n'est pas possible de dire au moins quelque chose de positif, mieux vaut ne rien dire du tout. Ce crédit d'impôt est une bonne idée. N'oublions pas qu'elle est appliquée en Ontario, au Manitoba et dans d'autres provinces depuis déjà un certain temps, en fait, depuis plus de 10 ans dans le cas de l'Ontario. Je crois souhaitable d'aider un peu les familles économiquement faibles qui, à cause des taxes sur les biens de consommation, consacrent une proportion de leur revenu disponible beaucoup plus importante à la taxe de vente que ceux qui jouissent d'un revenu plus important.

Ce crédit d'impôt au titre de la taxe de vente nous semble parfaitement légitime. Il nous paraît normal et même louable qu'il tienne compte de la taille de la famille. Néanmoins, je dois me faire l'écho des critiques formulées à cet égard. Le seuil fixé pour ce crédit est tout à fait mesquin et ne tient pas compte des réalités de la pauvreté. Il n'est pas établi en fonction du niveau de revenu auquel les familles canadiennes sont pauvres. Dans les grandes villes ou dans les localités du nord éloignées, le coût de la vie est tellement élevé que bien des gens qui ne bénéficieront pas de ce crédit d'impôt vivent pourtant dans la pauvreté si l'on tient compte de leur revenu et de leurs dépenses, de leur mode de vie et de leur capacité très limitée à choisir la façon de dépenser leur argent.

Je voudrais vous lire un extrait d'un excellent journal local, le *Citizen*, d'Ottawa . . .

M. Turner (Ottawa-Carleton): C'est un journal libéral.

M. Parry: Dans cet article, nous pouvons lire que les critères sur lesquels repose le dernier budget qui, par exemple établit le seuil de la pauvreté à \$15,000 pour une famille de quatre personnes, inquiètent vivement certains observateurs.

Je crois que le député d'Ottawa-Carleton (M. Turner) est mécontent de ce journal, peut-être parce qu'il n'a pas soutenu sa dernière campagne.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Dites la vérité. Épargnez-nous toutes les circonlocutions.

M. Parry: L'article cite ensuite un porte-parole du groupe pour la réforme de la politique sociale qui dit que le gouvernement établit le seuil de la pauvreté entre \$15,000 et \$18,000 ce qui représente environ 75 p. 100 du seuil réel de la pauvreté pour les familles ayant des enfants. Cette critique me paraît parfaitement légitime et montre bien que le gouvernement donne d'une main à ceux qui en ont besoin et prend, de l'autre, à une grande partie de ceux qui, en fait, auraient également besoin de cet argent.